



Conseil Municipal Compte-rendu de la séance du 5 juin 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques FERON, Maire.

Etaient présents :

Mmes M. : Jacques FERON, François VIDARD, Françoise MOUQUET, Pierre REGNAULT, Bernadette PILLOUX, Olivier LE GUEVEL, Valérie DRIVAUD, Jean-Claude LEBOUR, Michel TRUBERT, Patricia TAMI-BAZZANE, Yannick PERIER, Sladjana MARTINEAU, Dominique GOSSEIN, Laure CHAUVET, Eric EPIARD, Myriam PICHERY, Pier-Carlo BUSINELLI, Agnès DREUX, Nathalie BENYAHIA dans l'ordre de leur élection et installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux
Mme Chauvet, arrivée à 20 h 45

Absents représentés :

Luisa DOS SANTOS PERES représentée par Bernadette PILLOUX
Jean-Michel RIQUIN représenté par Patricia TAMI-BAZZANE
Lucien BAZZANE représenté par François VIDARD
MACE-BOIN Isabelle représentée par Pier-Carlo BUSINELLI

Ouverture de la séance à 20 h 35

Appel

Désignation du secrétaire : Mr Éric Epiard

APPROBATION du PROCES-VERBAL de la séance du 28 mars 2019

Rappel des points à l'ordre du jour par Monsieur le Maire

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 avec 5 Abstentions (Mrs François VIDARD, Olivier LE GUEVEL, Lucien BAZZANE, Jean-Michel RIQUIN, Mme Patricia BAZZANE) **et 18 votes pour** (Jacques FERON, Pierre REGNAULT, Jean-Claude LEBOUR, Michel TRUBERT, Yannick PERIER, Eric EPIARD, Pier-Carlo BUSINELLI, Bernadette PILLOUX, Françoise MOUQUET, Valérie DRIVAUD, Luisa DOS SANTOS PERES, Sladana MARTINEAU, Dominique GOSSEIN, Laure CHAUVET, Myriam PICHERY, Isabelle MACE-BOIN, Agnès DREUX, Nathalie BENYAHIA) **est voté à la majorité**

APPROBATION du PROCES-VERBAL de la séance du 9 avril 2019

Rappel des points à l'ordre du jour par Monsieur le Maire

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2019 avec 11 abstentions (Mrs François VIDARD, Lucien BAZZANE, Olivier LE GUEVEL, Jean-Michel RIQUIN, Pier-Carlo BUSINELLI, Mmes Françoise MOUQUET, Patricia BAZZANE, Myriam PICHERY, Isabelle MACE-BOIN, Agnès DREUX, Nathalie BENYAHIA) **et 12 votes pour** (Mrs Jacques FERON, Pierre REGNAULT, Jean-Claude LEBOUR, Michel TRUBERT, Yannick PERIER, Eric EPIARD, Mmes Bernadette PILLOUX, Valérie DRIVAUD, Luisa DOS SANTOS PERES, Sladana MARTINEAU, Dominique GOSSEIN, Laure CHAUVET) **est voté à la majorité**

APPROBATION de l'ORDRE du JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

1. Maintien ou non du premier Adjoint au Maire, M. François Vidard dans ses fonctions

Vu l'article L 2122-18 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le retrait des délégations de Monsieur le Maire à Monsieur Vidard, premier Adjoint, en application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que les délibérations du conseil municipal sur le maintien d'un adjoint dans ses fonctions sont votées dans les conditions de droit commun prévues par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou non du premier Adjoint dans ses fonctions au sens de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que dans le cas où le Conseil Municipal décide du maintien de l'adjoint dans ses fonctions, le Maire doit retirer sans délai les délégations attribuées à des conseillers municipaux et la perte de leurs indemnités.

Monsieur François VIDARD propose un vote à bulletin secret

Avec 12 votes pour (Mmes Myriam PICHÉRY, Agnès DREUX, Nathalie BENYAHIA, Dominique GOSSEIN, Laure CHAUVET, Françoise MOUQUET, Valérie DRIVAUD, Patricia TAMI-BAZZANE, Mrs Pier-Carlo BUSINELLI, Éric EPIARD, Olivier LE GUEVEL, François VIDARD) **ce qui représente plus d'1/3 des membres présents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 votes contre de ne pas maintenir, 2 abstentions, 7 votes pour et un nul

VOTE LE MAINTIEN du premier Adjoint, M. François Vidard, dans ses fonctions.

2. Maintien ou non du cinquième Adjoint au Maire, M. Olivier Le Guevel dans ses fonctions

Vu l'article L 2122-18 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le retrait des délégations de Monsieur le Maire à Monsieur Le Guevel, cinquième Adjoint, en application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que les délibérations du conseil municipal sur le maintien d'un adjoint dans ses fonctions sont votées dans les conditions de droit commun prévues par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou non du cinquième Adjoint dans ses fonctions au sens de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que dans le cas où le Conseil Municipal décide du maintien de l'adjoint dans ses fonctions, le Maire doit retirer sans délai les délégations attribuées à des conseillers municipaux et la perte de leurs indemnités.

Monsieur François Vidard propose un vote à bulletin secret

Avec 12 votes pour (Mmes Myriam PICHÉRY, Agnès DREUX, Nathalie BENYAHIA, Dominique GOSSEIN, Laure CHAUVET, Françoise MOUQUET, Valérie DRIVAUD, Patricia TAMI-BAZZANE, Mrs Pier-Carlo BUSINELLI, Éric EPIARD, Olivier LE GUEVEL, François VIDARD) **ce qui représente plus d'1/3 des membres présents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 votes contre de ne pas maintenir,, 4 abstentions, et 8 votes pour

VOTE LE MAINTIEN du cinquième Adjoint, M. Olivier Le Guevel, dans ses fonctions.

3. Réduction du nombre d'Adjoints au Maire et fixation de l'ordre des Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal ayant décidé de maintenir les deux adjoints au Maire dans leurs fonctions, ce point de l'ordre du jour n'a plus besoin d'être étudié.

4. Demande de subvention au département – salle Jacques Prévert phase II

Considérant l'article 179 de la Loi de Finances 2011,

Considérant que ce projet est éligible au Contrat de Ruralité au taux de subvention de 40 % (maximum) de son coût hors taxes.

Considérant que ce projet est éligible à un taux de subvention de 20 % de son coût hors taxes du Département du Val d'Oise

Considérant qu'une opération ne peut recevoir, toutes subventions confondues, une aide supérieure à 80 %,

La Salle Jacques Prévert est une salle polyvalente utilisée par les associations sportives et culturelles.
Le bâtiment comporte deux bâtis reliés par un sas qui sert d'accueil.

Face au risque d'effondrement de la toiture de l'un des bâtis, des travaux ont fait l'objet d'un programme de sécurisation : « Salle Jacques Prévert phase I ».

La phase II doit permettre l'aménagement intérieur du bâtiment afin de favoriser le retour des associations sportives délocalisées actuellement et de développer une pratique sportive locale dans des conditions de confort optimisées.

La phase II comprend la réfection de la toiture du second bâtiment, la réfection complète des cloisons, le remplacement des menuiseries intérieures et extérieures, la mise aux normes des installations électriques, et des sanitaires.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 273 929,70 € Hors Taxes, 328 715.64 € TTC

	taux	montant
Montant estimatif HT du projet		273 929,70 €
Subvention attendue Contrat de ruralité	40%	109 572,00 €
Subvention attendue Département	20%	54 786,00 €
FCTVA		53 923,00 €
Reste à la charge de la commune		110 434,64 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte l'opération pour laquelle la commune sollicite le concours financier de l'Etat et du Département du Val d'Oise;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération,

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2019 du Contrat de Ruralité, pour l'opération « réhabilitation d'un bâtiment » au taux de 40 % du coût hors taxes des travaux.

SOLLICITE auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention, pour l'opération « réhabilitation d'un bâtiment » au taux de 20 % du coût hors taxes des travaux,

S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public sollicité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout acte relatif à ces subventions.

5. Tarif du mètre linéaire de l'emplacement pour la brocante

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2122-1 à L 2122-4, L 2125-1, et L 2125-4,

Considérant la délibération 2005.06.D.FI 48 du 9 juin 2005 fixant le tarif du mètre linéaire d'emplacement pour la brocante

Considérant la délibération 2014/21 du 22 juillet 2014 fixant la modification du mètre linéaire de location d'emplacement pour la brocante

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la bonne utilisation de l'espace public et qu'il importe en conséquence, dans l'intérêt de la sécurité, de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, de la salubrité et de l'ordre public de réglementer les conditions d'occupation commerciale et non commerciale du domaine public sur la commune de Saint-Martin-du-Tertre,

Considérant la régie municipale instituée par décision du Maire du 28 septembre 2004

Considérant l'organisation d'une brocante sur la commune,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer le tarif du mètre linéaire de l'emplacement pour la brocante à 3 €

6. Achat de la parcelle cadastrée B n°506

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de vente du terrain cadastré B n° 506, rue de Viarmes

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acheter ce terrain pour les besoins de l'école élémentaire

Considérant la valeur de ce terrain d'une superficie de 4 140 m² au prix de 3 €/m², soit 12 420 € hors frais de notaire

Monsieur François VIDARD propose un vote à bulletin secret

Avec 1 vote pour (Mr François VIDARD) **ce qui représente moins d'1/3 des membres présents. Le vote à bulletin secret n'est pas adopté.**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 15 votes contre (Mrs François VIDARD, Olivier LE GUEVEL, Jean-Michel RIQUIN, Lucien BAZZANE, Eric EPIARD, Pier-Carlo BUSINELLI, Mmes Françoise MOUQUET, Valérie DRIVAUD, Patricia BAZZANE, Dominique GOSSEIN, Laure CHAUVET, Myriam PICHERY, Isabelle MACEBOIN, Agnès DREUX, Nathalie BENYAHIA) **2 abstentions** (Mrs Jean-Claude LEBOUR, Michel TRUBERT) **et 6 votes pour** (Mrs Jacques FERON, Pierre REGNAULT, Yannick PERIER, Mmes Bernadette PILLOUX, Luisa DOS SANTOS PERES, Sladana MARTINEAU)

N'AUTORISE PAS Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'achat de la parcelle B n° 506 dans le domaine privé communal au prix de 12 420 € hors frais de notaire.

7. Convention d'occupation temporaire du terrain cadastré B n°153 par l'association de Chasse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de l'association de chasse d'occuper le terrain cadastré B 153 pour constituer une prairie naturelle pour la préservation du petit gibier (interdiction de chasser).

Considérant la nécessité d'établir une convention d'occupation temporaire avec l'association de chasse

Monsieur François VIDARD propose un vote à bulletin secret

Avec 1 vote pour (Mr François VIDARD) **ce qui représente moins d'1/3 des membres présents. Le vote à bulletin secret n'est pas adopté.**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 9 votes contre (Mrs François VIDARD, Olivier LE GUEVEL, Jean-Michel RIQUIN, Lucien BAZZANE, Eric EPIARD, Mmes Valérie DRIVAUD, Patricia BAZZANE, Dominique GOSSEIN, Laure CHAUVET) **3 abstentions** (Mmes Françoise MOUQUET, Agnès DREUX, Mr Pierre REGNAULT) **et 11 votes pour** (Mrs Jacques FERON, Jean-Claude LEBOUR, Michel TRUBERT, Yannick PERIER, Pier-Carlo BUSINELLI, Mmes Bernadette PILLOUX, Luisa DOS SANTOS PERES, Sladana MARTINEAU, Myriam PICHERY, Isabelle MACE-BOIN, Nathalie BENYAHIA) **à la majorité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation d'une partie du terrain cadastré B 153 avec l'association de chasse

DÉCIDE que l'occupation se fera à titre gratuit.

8. Adhésion et Approbation de la charte révisée du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Martin-du-Tertre du 13 décembre 2010 déclarant son intention d'intégrer le périmètre du Parc National « Oise Pays de France »

Vu le Code de l'environnement

Vu le Décret du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 13 janvier 2004 portant création du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2004 portant création du Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Vu la délibération du 17 mars 2011 du Syndicat mixte du Parc naturel Régional proposant un nouveau périmètre d'étude, un nouveau calendrier et une nouvelle liste des organismes à associer à la charte,

Vu la délibération n°53-02-1 du Conseil Régional de Picardie du 24 juin 2011 actant la mise en révision de la charte du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Vu la délibération CR47-11 B du Conseil Régional d'Ile-de-France du 24 juin 2011 actant la mise en révision de la charte du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Vu le décret n°2011-816 du 06 juillet 2011 portant prolongation du classement du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Vu la délibération du comité syndical du Parc naturel Régional du 12 novembre 2014 sollicitant Monsieur le Président de Région pour transmettre la demande d'avis intermédiaire auprès du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

Vu les avis intermédiaires du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer le 27 octobre 2015, de la Fédération des Parcs Naturels régionaux le 13 mai 2015, du Conseil National de la protection de la nature le 20 mai 2015

Vu la délibération du comité syndical du Parc naturel Régional Oise – Pays de France du 9 juin 2016 approuvant la modification du rapport de la charte et du périmètre d'étude, transmettant au Président du Conseil Régional le projet de charte pour l'arrêter et le soumettre à enquête publique

Vu l'avis de la Formation d'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable rendu le 19 octobre 2016 portant sur le projet de charte et son évaluation environnementale

Vu l'arrêté n°17000082 de la Présidente du Conseil Régional des Hauts-de-France en date du 27 janvier 2017 arrêtant le projet de charte naturel régional Oise – Pays de France

Vu l'avis favorable de la commission d'enquête publique du 9 mai 2017

Vu la délibération du comité syndicat mixte du Parc naturel Régional Oise – Pays de France du 26 mars 2019 approuvant le projet de Charte et ses annexes

Vu les courriers de la Présidente du Conseil Régional Ile-de-France et du Président du Conseil Régional Hauts-de-France invitant les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les départements à délibérer sur le projet de charte, et le cas échéant, à adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE sans réserve la Charte révisée du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifié du Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France

ADHERE au Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

9. Questions diverses

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : J'ai une déclaration solennelle en tant que Maire Adjoint honoraire de la ville de Saint-Martin-du-Tertre. Tu me permettras, je vais me lever, je vais mettre mon écharpe. Tu sais, c'est l'écharpe que tu n'as pas voulu nous remettre officiellement. Je vais la mettre ce soir. Je vais te dire comme ça solennellement Emile Zola avait dit « J'accuse » moi je dis « Honte ». Sur cette écharpe il est marqué 1989 – 2014 : pendant 25 ans j'ai été Maire Adjoint, pendant 25 ans j'ai travaillé dans des syndicats intercommunaux, j'ai été au SMET pendant 19 ans, au SIAP, à la communauté de communes pendant 10 ans, et pendant ces 25 ans j'ai toujours tenu l'urne aux élections. Et là aujourd'hui, jamais personne ne m'a exclu pour mon handicap. Jamais, c'est la première fois et je trouve que c'est une honte. C'est une honte pour tes prédécesseurs en tant que Maire, une honte d'avoir fait ça.

Monsieur Jacques FERON : Bon

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Non tu me laisses finir et après tu auras le droit.

Monsieur Jacques FERON : Je te laisse finir et après je te répondrais.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Tu auras le droit de dire que c'est la préfecture qui te l'a dit. Ce n'est pas grave mais qui a dit à Madame Geneviève Anastasie que j'avais des problèmes de vue ? Moi je n'ai jamais couché avec Madame Geneviève Anastasie. Je ne la connais ni d'Adam ni d'Eve. Comment pouvait-elle savoir que je ne voyais pas. Si vous n'aviez pas été leur dire. Jamais, tu n'as contesté quand tu étais dans l'opposition, quand je tenais l'urne en tant que Président. Jamais, jamais personne ne me l'a fait. Je vais te dire, mais ceux qui rigolent même si je ne vous vois pas, et ricanez comme ça, vous savez. Vous, vous êtes des handicapés intellectuellement. Vous ne le savez pas que vous êtes des incapables, des inexpérimentés, des amateurs. Vous voulez que je vous le prouve ? Je vais vous le prouver. Le 29 avril, il y a eu une réunion à Saint-Martin-du-Tertre de la Communauté de Communes. Le Président, le Vice-Président, la Présidente de l'OTC et la secrétaire et nous l'Association Saint-Martin Histoire Patrimoine pour la convention qui devait être signée par la Mairie de Saint-Martin-du-Tertre, mais la Mairie de Saint-Martin-du-Tertre n'était pas là.

Le Maire m'a dit qu'il était en vacances. Il a raison, à travailler 10 heures par jour, il faut qu'il prenne des vacances, pas de problème. Et quand je lui ai demandé qu'il aurait pu m'envoyer quand même quelqu'un, sa réponse a été « mais qui j'aurais pu t'envoyer ». Vous êtes tous des nuls, des amateurs, vous êtes des clowns.

Madame Sladjana MARTINEAU : Excusez-moi, je ne vous permets pas Monsieur Businelli.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Mais oui, Monsieur le Maire l'a dit. Il l'a même répéter devant témoins il a dit comme ça, je suis désolé que je pouvais....

Monsieur Yannick PERIER : C'est votre interprétation

Madame Sladana MARTINEAU : Moi je ne vous permets pas

Monsieur Yannick PERIER : Je ne peux pas vous laisser dire que l'on est des incapables.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Monsieur le Maire, votre Maire a dit

Monsieur Yannick PERIER : c'est votre interprétation. Qu'est-ce qui vous dit qu'il a dit ça parce qu'on n'était pas là. Vous n'avez pas le droit de dire ça Monsieur Businelli.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Ah parce que le 29

Monsieur Yannick PERIER : Vous n'avez pas le droit de dire ça.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Comment je n'ai pas le droit

Monsieur Yannick PERIER : En quel honneur vous vous permettez de nous traiter d'incompétents.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Ce n'est pas moi qui vous traite d'incompétents. C'est votre Maire.

Monsieur Yannick PERIER : Non je suis désolé, c'est votre interprétation Monsieur Businelli.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Pourquoi personne n'était présent ?

Monsieur Yannick PERIER : C'est votre interprétation, vous n'avez pas à nous traiter d'incompétents.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Il n'y a que la vérité qui blesse.

Madame Sladana MARTINEAU : Vous ne nous avez pas conviés Monsieur Businelli

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Non, mais c'est tout. Toujours est-il qu'aujourd'hui vous devriez avoir honte.

Monsieur Jacques FERON : Je peux apporter

Monsieur Yannick PERIER : Vous devriez avoir honte de nous traiter d'incompétents.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Bon écoutez

Monsieur Yannick PERIER : La honte sur vous, quand on a un handicap, il ne faut pas le renier c'est tout.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Mais moi, je ne renie pas mon handicap. Mais dit donc tu vas où toi

Monsieur Yannick PERIER : Pardon, pardon

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Mais tu es un clown, tu es un vrai clown. Moi ça fait 52 ans que je suis handicapé. Quand tu auras fait autant de choses que j'ai fait moi avec mon handicap tu pourras venir parler, tu es un véritable rigolo

Monsieur Yannick PERIER : Bien sûr

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Tu es un clown

Monsieur Yannick PERIER : Je prends note

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Tiens toi mon cher ami qui m'appelle l'aveugle dans la rue.

Monsieur Yannick PERIER : Mais Monsieur Businelli, sachez que je vous respecte avec votre handicap. Par contre vous, vous ne me respectez pas du tout et vous m'insultez.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Pour l'instant, Il n'y a que vous qui parlez.

Monsieur Yannick PERIER : Non je suis désolé, je vous ai dit je vous respecte avec votre handicap par contre vous vous êtes là et vous ne me respectez pas.

Plusieurs conseillers municipaux parlant en même temps, la discussion est devenue inaudible

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : TRANSCRIPTION IMPOSSIBLE

Monsieur Yannick PERIER : TRANSCRIPTION IMPOSSIBLE

Monsieur Yannick PERIER : La honte sur vous Monsieur Businelli de dire à tout le monde que l'on est que des incompetents.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Mais bien sûr, ce n'est pas moi qui a dit « Qui veux-tu que je te mette »

Monsieur Yannick PERIER : C'est votre interprétation. Qu'est-ce qui vous dit qu'il n'y avait personne ce jour-là.

Plusieurs conseillers municipaux parlant en même temps, la discussion est devenue inaudible

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : TRANSCRIPTION IMPOSSIBLE

Monsieur Jacques FERON : Je vais te répondre

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Tu ne peux pas me répondre à ça.

Monsieur Jacques FERON : Ah bon, attends c'est une information. Là tu m'accuses quand même.

Madame Sladana MARTINEAU : C'est de la diffamation.

Monsieur Jacques FERON : Je vais

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Il m'a envoyé un courrier, je vous l'ai envoyé. Monsieur le Maire n'était pas content, je vais vous expliquer pourquoi. Parce que vous avez magouillé, tenté de magouiller je ne sais pas quoi avec les élections. Pourquoi cette année, on ne nous a pas donné le tableau ? Pourquoi il n'y a eu que des coups de téléphone ? Comme c'était Monsieur Vidard.

Monsieur Jacques FERON : Est-ce que je peux apporter une réponse ?

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Comme c'était Monsieur Vidard

Madame Sladana MARTINEAU : Vous apportez des accusations Monsieur Businelli.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Non je n'accuse rien du tout

Madame Sladana MARTINEAU : Ah si, si

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : C'est la vérité mais j'ai des preuves

Madame Sladana MARTINEAU : Attendez, il y a une retranscription qui sera faite Monsieur Businelli, vous portez des accusations graves.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Mais quelles accusations graves Madame Martineau.

Madame Sladana MARTINEAU : Vous venez de porter des accusations graves.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Allez porter plainte.

Madame Sladana MARTINEAU : Qu'on a magouillé les élections.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Non

Madame Sladana MARTINEAU : C'est ce que vous venez de dire. Ce sont des accusations graves Monsieur Businelli.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Je ne vous ai pas dit magouillé les élections, je vous ai dit que vous aviez magouillé pour les permanences.

Monsieur Jacques FERON : Bon, est-ce que je peux apporter des précisions ? On t'a laissé parler, gueuler même, est-ce que tu peux te calmer et écouter.

Plusieurs conseillers municipaux parlant en même temps, la discussion est devenue inaudible

Messieurs Yannick PERIER, Pier-Carlo BUSINELLI et Madame Sladana MARTINEAU : TRANSCRIPTION IMPOSSIBLE

Intervention du Public

Madame Sladana MARTINEAU demande au public de ne pas intervenir et d'attendre que Monsieur le Maire leur donne la parole.

Monsieur le Maire demande le calme.

Intervention du Public

Monsieur le Maire demande au public de se calmer et d'écouter.

Monsieur Jacques FERON : Quelques précisions Monsieur Businelli pour votre écharpe, je ne me suis pas opposé à ce que vous ayez une salle communale. Quand le Préfet m'a fait savoir que vous aviez fait la demande pour être honoré de votre écharpe pour autant d'année de services, moi il y a le Maire sortant excusez-moi de le rappeler quand même mais je lui avais tendu la main trois fois.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Ce ne sont que des spéculations

Monsieur Jacques FERON : Tu permets, mais est-ce que tu permets

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Hier il y avait Madame Pilloux qui discutait avec M. ? Elle ne m'a pas répondu

Monsieur Jacques FERON : Un peu de correction laisse-moi terminer, au moins ce respect-là entre nous.

Le Préfet m'a dit écoutez Monsieur le Maire si vous n'êtes pas présent, je ne pourrais pas venir. Moi Roger Dufour m'aurait serré la main, qu'il ne me la serre pas le soir même de sa désillusion je le comprends. Mais 15 jours après au repas des anciens j'ai voulu lui resserrer j'ai fait une tentative il ne m'a pas serré la main.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Mais là je parle de mon cas d'handicap

Monsieur Jacques FERON : Je te dis pourquoi, pour l'écharpe. Après tu es arrivé à parler de la non retenue en tant que Président du bureau de vote. J'ai un Directeur Général des Services, quand je ne sais pas répondre, je lui pose la question, et s'il ne sait pas répondre, il se renseigne. Il s'est renseigné à la Préfecture ... Ce qui s'est dit, je ne le sais pas, j'ai autre chose à faire aussi. Je délègue malgré qu'on dise que je fais tout. Non je ne fais pas tout, je ne peux pas tout faire. Donc je me suis référé aux recommandations de la Préfecture. Je n'ai pas voulu personnellement te vexer en quoi que ce soit. Cette vexation que tu ressens je n'aimerais pas être à ta place, personne n'aimerait être à ta place, avoir un handicap aussi pénalisant.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Quand je vois comme ça je peux faire beaucoup de choses, je m'en serre aussi pour machiner l'urne.

Monsieur Jacques FERON : Bon enfin, en attendant ça a été ça. Et il y avait des adjoints et conseillers qui pouvaient assumer la fonction.

Madame Myriam PICHERY : D'ailleurs, je me suis proposée pour le faire de 11h00 à 13h00 on m'a dit non.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : J'ai proposé 2 assesseurs on m'a dit non.

Monsieur Jacques FERON : Myriam on a reçu tes disponibilités la première.

Madame Myriam PICHERY : Oui parce que d'habitude on nous envoie déjà le planning pré-rempli

Monsieur Jacques FERON : On n'avait pas commencé

Madame Myriam PICHERY : Et cette année pour ne pas faire bouche trou j'envoie mes disponibilités par mail. J'ai envoyé mes disponibilités en disant effectivement le créneau le plus large que j'avais c'était 9h00 – 13h00 en fonction des engagements que j'avais ce jour-là. De 9h00 à 11h00 je pouvais tenir un bureau de vote et de 11h00 à 13h00 je pouvais m'investir sur un autre, j'ai toujours fait au moins 4 heures.

Monsieur Jacques FERON : On a compris.

Madame Myriam PICHERY : C'est vraiment très bizarre.

Madame Agnès DREUX : J'ai reçu un appel téléphonique pour savoir si je pouvais aussi tenir un bureau de vote.

Plusieurs conseillers municipaux parlant en même temps, la discussion est devenue inaudible

Mesdames Myriam PICHERY, Agnès DREUX : TRANSCRIPTION IMPOSSIBLE

Monsieur Jacques FERON : Les premiers qui se sont manifestés, Madame DREUX

Plusieurs conseillers municipaux parlant en même temps, la discussion est devenue inaudible

Madame Agnès DREUX : TRANSCRIPTION IMPOSSIBLE

Monsieur Jacques FERON : Madame Dreux on fait ça à chaque fois

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : J'ai les mails, j'ai tous les mails.

Monsieur Jacques FERON : On téléphone pour connaître les disponibilités. Madame Dreux vous travailliez donc on en a tenu compte.

Plusieurs conseillers municipaux parlant en même temps, la discussion est devenue inaudible

Madame Agnès DREUX : TRANSCRIPTION IMPOSSIBLE

Monsieur Jacques FERON : Madame Dreux on vous a appelé ou pas ?

Madame Agnès DREUX : Oui mais justement.

Monsieur Jacques FERON : Bon on vous a appelé. Madame Pichery a fait connaître ses disponibilités avec son mari, on en a tenu compte bien volontiers. Parce qu'il faut les trouver les assesseurs, ce n'est pas simple, il y en a des personnes dans votre cas qui travaillent.

Madame Agnès DREUX : Quand je peux je suis là et je rempli les tableaux.

Monsieur Jacques FERON : En tout cas c'est Monsieur Businelli qui se sent exclu, je lui explique c'est tout.

Madame Agnès DREUX : C'est aussi la façon dont ça s'est passé en général.

Monsieur Jacques FERON : Il est déjà 22h50.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : J'avais des questions.

Monsieur Jacques FERON : Vas-y.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Première question diverse.

En 2014 tu as fait une campagne contre la nouvelle route qu'on a construite, la route des champs.

Madame Myriam PICHERY : La route du milieu des champs.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Oui la route du milieu des champs, et tu as fait signer une pétition en disant « Ils ont ruiné la commune, ils n'ont pas de subvention etc, etc. ». J'ai demandé un certain nombre de documents pour les finances locales. J'avais obtenu, nous avons obtenu mais c'est moi qui avais travaillé dessus. J'avais obtenu d'Alain Richard et de Robert Hue une subvention de 30 000 euros ;

Monsieur Jacques FERON : Alain Richard pour la route oui et 25 000 euros Robert Hue pour le cheminement piétonnier.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Comment ça se fait que celle d'Alain Richard vous ne l'avez jamais perçue ? Vous ne l'avez jamais touchée.

Monsieur Xavier PINEL : Le cheminement piétonnier mais pas

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Jamais touché. Vous avez perdu 30 000 euros voilà.

Monsieur Jacques FERON : Tu as perdu combien dans les Fontenelles ? T'as perdu combien ?

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Rien du tout.

Monsieur Jacques FERON : T'as perdu combien ?

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Rien du tout.

Monsieur Jacques FERON : D'un terrain nu rendu constructible

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Rien du tout.

Monsieur Jacques FERON : Pier-Carlo arrête, arrête

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : J'ai rien perdu du tout.

Monsieur Jacques FERON : Tu as perdu minimum 150 000 euros.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Non, non

Monsieur Jacques FERON : Alors non, non. Bon arrête

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Ce n'est pas nous qui avons perdu, c'est les services fiscaux qui n'ont pas enregistré la délibération et quand je m'en suis rendu compte j'ai hurlé à la mort car tu sais très bien que quand c'est une question d'argent j'hurle à la mort. On m'a expliqué que c'était un an après l'enregistrement, comme ça a été enregistré avec un an de retard c'est vrai qu'on a perdu 58 000 euros on aurait pu gagner 50 000 euros si les services de l'Etat avaient fait leur travail mais ce n'est pas nous qui les avons perdu c'est un problème d'inscription de la délibération, vous pouvez regarder elle a été envoyée à la bonne date. Donc j'ai rien perdu du tout. Ça, ce n'est pas grave.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI Deuxième question diverse.

Il y a quelque temps, il y avait un mouvement très intéressant. Il y avait des actions pour sauvegarder l'hôpital de Saint-Martin-du-Tertre. Que sont devenues toutes ses actions là ? On ne fait plus rien, on laisse l'hôpital mourir ! Ou, c'est par ce que Madame Groux n'a plus personne, je ne sais pas. On va laisser mourir parce qu'un jour le 10 avril, tu es allés déjeuner avec Monsieur Meurant. Et qu'on t'a dit

qu'éventuellement dans un avenir lointain ou moins lointain il y aurait peut-être des foyers de répit. Donc, tu vas laisser et abandonner l'hôpital, un service public de proximité. Les Saint-Martinois sont là sans le défendre. Pourquoi parce qu'on t'a promis qu'éventuellement il y aurait.

Monsieur Jacques FERON : Ces accusations tu ne crois pas qu'elles sont vraiment lourdes. Ça fait un an et demi laisse-moi répondre. Ça fait depuis janvier 2018, aux vœux à Beaumont-sur-Oise quand le Directeur Général Alexandre AUBERT nous annonce l'abandon du FAM. Tout de suite j'ai réagi, tout de suite.

Le 9 janvier il était prévu d'ailleurs, tu en faisais partie, tu étais présent justement au sujet du PLU, Monsieur Vidard était là présent. Pour savoir ce que l'on pouvait faire pour certaines parcelles du Centre Hospitalier classées en zone Nm – Nmh au PLU.

Le 16 février 2018, ici même j'ai organisé une grande réunion tu étais là, Monsieur Vidard était là, je crois bien que Monsieur Le Guevel était là aussi. Comme quoi quand je peux élargir, je le fais bien volontiers.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Je ne te reproche pas ça.

Monsieur Jacques FERON : Pour te répondre à ton assemblée générale parce que ça me revient maintenant au début c'était le 23, 24 après tu l'as déplacée au lundi. Mais malheureusement, je comptais bien venir accompagner de la Communauté de Communes etc... et c'était une semaine où j'avais programmé de partir 8 jours. Tu ne vas pas me reprocher ça quand même.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Non, non.

Monsieur Jacques FERON : Maintenant aussi

Monsieur François VIDARD : Le 1^{er} adjoint est aussi conseiller communautaire, il aurait pu te remplacer, je suis aussi conseiller communautaire.

Monsieur Jacques FERON : Il est un fait, quand tu me fais le reproche devant tout le monde, oui mais il faut encore qu'une personne soit volontaire pour aller à ton assemblée générale. Madame Drivaud quand elle est invitée et qu'elle n'y va pas.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Ce n'est pas l'assemblée générale

Monsieur Jacques FERON : C'est pour ça que je t'ai dit qui veux-tu

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Qui veux-tu que je t'envoie tu me l'as dit.

Monsieur Jacques FERON : Qui veux-tu que je t'envoie, Je n'en sais rien, je n'en sais rien moi

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Donc tu viens bien de dire

Monsieur Jacques FERON : Je n'en sais rien les gens font ce qu'ils veulent.

Plusieurs conseillers municipaux parlant en même temps, la discussion est devenue inaudible

Monsieur Jacques FERON : Je t'informe, je vais aller au bout même si cela va encore coûter du temps et des efforts aux secrétaires.

Le 16 février Jérôme Chartier était ici, Alain Richard, Guillaume Vuilletet, Arnaud Bazin, le grand Directeur Alexandre Aubert, Nadège Aubert, Daniel Desse, Nathalie Groux, il y avait Monsieur Vidard tu étais là, Monsieur Le Guevel et le représentant de Sébastien Meurant Sénateur. Ce n'était quand même pas rien. Tu sais les promesses en ce temps-là, c'était de faire de l'EHPAD... de switcher l'EHPAD de Pontoise pour le faire venir sur Saint-Martin. Parce qu'ils manquent de places à Pontoise, il disait que c'était peut être la solution que ce ne serait pas si mal. Il n'y a rien eu de tout ça.

Moi j'ai continué, pendant tout le long de l'année, on nous a menti. En conseil de surveillance on nous a menti, jusqu'à une réunion ultime, le 5 décembre 2018. Et là, on a tout eu sur la table en même temps. Et c'est là que la nouvelle médecin chef de Beaumont nous a dit que ça faisait déjà 6 mois que le sort de l'hôpital de Saint-Martin était réglé. Il est réglé parce que ça va fermer. Elle nous envoi ça en plein visage. Je ne me suis pas laissé faire, on a continué l'action et j'ai à chaque fois, sauf la dernière fois où je n'ai pu me rendre à la manifestation sur le parvis de la Préfecture, je me suis rendu à 2, 3 réunions de travail, au défilé etc. Là où j'ai pu, j'allai défendre cet hôpital public.

A force d'aller en réunion avec Alain Richard, le Directeur Général, Aurélien Rousseau nous a parlé des villages de répit pour les familles. Il y a 20 projets en France. Il y en a 1 qui a ouvert à Fondettes à côté de Tours et je vais y aller. J'ai été invité, mais c'est moi qui paye le trajet 150 euros aller-retour en TGV. Monsieur Patrice Robin m'accompagne parce que je le fais rentrer dans la boucle. On va aller se rendre compte de ce que ça représente.

Et là, il y a un projet vraiment sérieux, ils prennent ça vraiment au sérieux. Le bâtiment pourrait être sauvé car ils prennent l'ensemble pour y faire un village de répit pour les familles. Une partie hébergement pour les personnes âgées avec un suivi sanitaire médical sérieux et de l'autre côté hôtellerie pour les accompagnants. Il est même prévu dans les projets qui se feront un à Fondettes, à Couches et le troisième serait à Saint-Martin-du-Tertre si tout se passe bien ; on a une lettre d'engagement.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Je suis pour.

Monsieur Jacques FERON : Mais attends c'est une information quand même. L'hôpital de Saint-Martin est éloigné de tout c'est ce qu'on nous dit, il n'y a pas de plateau technique etc..., donc plutôt que de s'accrocher à ça, on s'accroche à un village de répit pour les familles parce que la politique qu'ils veulent mettre en place c'est d'encourager les personnes âgées à rester chez elle avec l'aide d'un accompagnant donc des enfants etc... mais il y a un besoin apparent c'est que les accompagnants sont

parfois épuisés mais comme ils ne veulent pas abandonner leurs parents, certaines familles fonctionnent comme ça, donc il y a ces lieux qui sont utiles, qui sont demandés pour les rassembler. Pendant 15 jours la famille vient dans ces lieux de répit. Voilà ce qu'il en est aujourd'hui.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Non ça, je le défendrais avec toi. Mais tu as dit un jour comme ça que jusqu'à ton dernier souffle tu défendrais l'hôpital de Saint-Martin. Oui l'hôpital.

Monsieur Jacques FERON : Je t'apporte des précisions

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Mais aujourd'hui l'hôpital il existe toujours

Monsieur Jacques FERON : Je t'apporte des précisions. Comme je te l'ai déjà dit

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Mais là c'est le remplacement.

Monsieur Jacques FERON : Je l'ai déjà dit en réunion publique qui s'est passée à Saint-Martin avec le comité de soutien qui défend aussi Beaumont. Comme j'ai dit : Monsieur Aubert est allé défendre un COPERMO devant le Comité Interministériel de la Performance et de la Modernisation de l'Offre de Soins Hospitaliers. C'était un COPERMO performance, il aurait obtenu 50 millions. La deuxième partie du COPERMO c'est pour la modernisation des offres de soins, c'est ça un COPERMO, et là Aurélien Rousseau a dit c'est intéressant votre projet. Les 7 hôpitaux, j'entends Pontoise, Aincourt, Magny en Vexin, Marines, Méru, Beaumont et Saint-Martin. Il est intéressant car c'est d'une ampleur de 400 millions pour la modernisation des hôpitaux. Et là, il lui dit pour avoir une chose comme ça il faut avoir un excédent de 8% alors qu'ils font 56 millions de déficit par an. Mais pour vous, votre projet sera à l'équilibre 0. Tu sais ce que ça veut dire à l'équilibre 0, une impossibilité. C'est fermeture programmé de Saint-Martin et d'Aincourt. Nous, si on peut sauver Saint-Martin, le bâtiment pour qu'il y ait une activité sanitaire et sociale c'est déjà ça.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Je suis entièrement d'accord avec toi Jacques, aujourd'hui le projet du village de répit je suis prêt à le défendre à faire tout ce que tu veux. Mais aujourd'hui, pour l'instant il y a un hôpital. Que fait-on pour défendre et maintenir cet hôpital. Aujourd'hui l'objectif de Saint-Martin on laisse fermer et j'aurais

Monsieur Jacques FERON : On m'a certifié qu'il ne serait pas fermé avant la fin 2021.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Oui mais après 2021 ?

Monsieur Jacques FERON : Il y a des travaux qui seront engagés et au moins l'établissement ne sera pas abandonné. Qu'est-ce que tu veux que je fasse de plus à mon niveau. Pourquoi tu crois que je suis allé voir des Sénateurs parce que eux ils font entendre leur voix. Je suis allé au Ministère de la Santé avec Alain Richard ma voix lui il a été entendu.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Je pense qu'il faut continuer à se battre pour conserver l'hôpital de proximité.

Monsieur Jacques FERON : Tu ne pourras pas, tu ne pourras pas.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Même si c'est tapé dans un moulin à vent je pense qu'un élu d'une commune doit continuer à se battre tous les jours, s'il le faut.

Monsieur Jacques FERON : Ce n'est pas un hôpital de proximité. Ce n'est pas considéré comme ça, pour un hôpital de proximité il faut des urgences

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Bon ce n'est pas un hôpital de proximité

Monsieur Jacques FERON : Ce n'est pas considéré comme ça. Actuellement il y a des services de soins, de réadaptation

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Bon j'ai une autre question.

Madame Sladana MARTINEAU : On ne peut pas aller aux urgences à Saint-Martin.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Comme on ne peut pas accoucher non plus par contre on peut y mourir.

Monsieur Jacques FERON : Attends d'ailleurs une précision, il y avait la commission de sécurité le 17 avril avec les pompiers. Deux capitaines, deux Lieutenants ont eu l'élégance de venir me voir avant d'aller là-bas. Comme, tu le sais l'avis du Maire est prépondérant ainsi que l'avis de la Préfecture, pour savoir ce qu'il en était réellement en bas. Et si la commission de sécurité a émis un avis favorable c'est grâce à qui, au bon dieu. Le 25 juin, il y a un conseil de surveillance, je suis Vice-Président. J'y vais à titre bénévole pour défendre les intérêts de la commune. Le nouveau Directeur du Patrimoine, un nommé Pérenzin, alors là le courant ne passe pas du tout. A la commission de sécurité, lui tu sais ce qu'il cherche à faire ? Plus il y a de choses négatives plus il est content. Parce que lui ce qu'il cherche c'est un avis défavorable à la continuité de l'activité de ce bâtiment. Il est allé jusqu'à fermer la salle du zodiaque où les malades avaient la chance de se retrouver une fois par mois ou peut être d'avantage. Que de les voir mourir chacun dans leur chambre et qu'ils n'ont plus d'espace pour se regrouper. Il l'a fermé car il n'y avait pas de détecteurs de fumée. Je lui ai demandé de combien serait la dépense : 10 000 euros. Et je lui ai dit, vous préférez la détresse des patients vous. Il y a un bras de fer avec lui. Crois-moi que plus ça va, plus ils m'entendent.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : J'ai une dernière question, pas tout à fait une dernière question bien que je ne vois pas clair. J'ai un outil à la maison qui me permet de voir. J'ai lu ton bulletin, le dernier que tu as écrit. J'ai trouvé des choses très intéressantes dont une qui disons, m'a fait plaisir. Tu dis comme ça dans ton édito où je ne sais plus où, que quand tu arrêteras ton mandat la commune ne sera pas plus endettée

qu'elle était en 2014. Mais j'ai des articles de Perspectives Saint-Martin, du Parisien où tu écrivais que l'état de l'endettement de la commune de Saint-Martin-du-Tertre ne te permettrait jamais de rien faire et qu'elle était complètement ruinée. Donc on est au même niveau, on est autant ruiné en 2020 qu'en 2014.

Monsieur Jacques FERON : Bon juste une petite précision

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : Non mais écoute, est-ce que ma logique est normale ?

Monsieur Jacques FERON : je dis simplement une chose : c'est à emprunt équivalent en 2012 comme aujourd'hui, vous payez 47 000 € d'intérêt

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : les intérêts ont baissé. Mais pourquoi les intérêts ont baissé ? Parce que j'ai travaillé sur l'Euribor.

Monsieur Jacques FERON : 47 000 € d'intérêts, et aujourd'hui on verse 11 000 € et l'année prochaine 7 900 €.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : et pourquoi

Monsieur Jacques FERON : On a profité de l'occasion de la politique de Monsieur François Hollande qui nous a permis d'emprunter à taux 0% auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : A l'origine, l'emprunt pour le bâtiment des cordonniers, le taux était à 4,75 %, nous l'avons eu à 4,25 %. Aujourd'hui, il est à combien ? Il est à 0,25 %

Monsieur Jacques FERON : cela contribue au désendettement.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : tu parles des intérêts. Mais le capital à rembourser, il est à 153 000 €. Et le dernier point de bulletin que je ne comprends pas. Il faudra que tu me l'expliques. Pour réaliser un restaurant dans la maison forestière, il faudra réviser le Plan Local d'Urbanisme. Pourquoi ?

Monsieur Jacques FERON : c'est en zone N.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : ce n'est pas important. Je peux te faire voir des restaurants ...

Monsieur Jacques FERON : tu m'annonces une bonne nouvelle. Si on s'est trompé dessus, tant mieux. Mais en zone N, si le projet restait une habitation, cela ne pose pas de problème. Mais c'est un changement d'affectation ...

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : sauf à agrandir, c'est un changement d'affectation.

Monsieur François VIDARD : il y a même en forêt de Montmorency

Monsieur Jacques FERON : on s'est renseigné. Sur l'affaire, Fabienne et Monsieur Pinel se sont renseignés auprès de la Préfecture.

Monsieur Xavier PINEL : Nous avons contacté la Préfecture, le contrôle de légalité, qui nous a assuré que pour construire ou faire un changement de destination dans ce bâti, il faudrait changer le PLU.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : vous savez très bien Monsieur Pinel. J'ai été 25 ans au service de l'urbanisme, même si la législation a évolué. Si vous avez acquis un terrain, et que vous revalorisez ce terrain, l'ancien propriétaire peut revenir dessus et vous demander la différence.

Monsieur Xavier PINEL : pour ce projet, il y a deux problèmes. Le premier concerne l'affectation du rez-de-chaussée affecté en commerce. Et le second, pour la maison forestière, un changement d'affectation des locaux qui doit faire l'objet d'une déclaration d'urbanisme au titre du droit du sol. La préfecture nous a affirmé qu'il était nécessaire de modifier notre PLU.

Monsieur Jacques FERON : maintenant, s'il n'est pas nécessaire de modifier le PLU. Tant mieux.

Madame Sladana MARTINEAU : ce n'est pas faute d'avoir vérifié

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : ce n'est point un reproche. Cela fait 5 ans que je ne m'occupe plus d'urbanisme. Il peut y avoir des modifications. Par contre, il n'y a pas si longtemps que cela, un restaurant c'est ouvert dans une ferme. C'est dans l'Oise.

Monsieur Jacques FERON : si c'est la bonne nouvelle de la soirée, tant mieux.

Monsieur François Vidard : la semaine dernière, en communauté de communes, lors d'un conseil communautaire, le vice-président chargé de la voirie nous a informé que Saint-Martin-du-Tertre avait déposé un dossier concernant la voirie intercommunale. Peut-on savoir de quelle voirie s'agit-il ?

Monsieur Jacques FERON : aucun dossier n'a été déposé.

Monsieur Xavier PINEL : aucun dossier n'a été déposé. La seule réponse faite à la communauté de Communes concerne le tableau annuel de recensement des voiries à entretenir.

Monsieur François VIDARD : ce n'est pas ça.

Monsieur Jacques FERON : on n'a rien.

Monsieur Jacques FERON : il va falloir se décider à rétrocéder la voie nouvelle à la communauté de communes.

Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI : là, il n'y pas de problème. On aura toujours été d'accord pour ce sujet.

Séance levée à 23 h 15

Le Maire
Jacques FERON